

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2015

CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DE LYON - (N° 2663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Collard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création des métropoles amputerait gravement les prérogatives des départements, lesquels constituent un échelon indispensable de la démocratie locale .

De plus, les métropoles viennent briser l'homogénéité de l'organisation administrative de la France héritée de 1789 .